

Année Scolaire 2021/2022

## NOTE D'INFORMATION TRANSPORT SCOLAIRE

Merci de remplir le bulletin et de le ramener SVP en Mairie accompagné d'une photo d'identité

### 1- LES CIRCUITS

- N° 020 - 01 : Gourdon – Gournier – Les Fontannes – La Gare – Les Salles – Basset – chemin de Lourette .
- N° 020 - 02 : Bruailles – Fouilloux – Lamure
- N° 020 – 03 : (1<sup>ère</sup> boucle) Crémerolles - Naves - Navogne – Lot La Malauterre  
(2<sup>ème</sup> boucle) Thézenac
- N° 020 – 04 : Pizet – Lacombe

### 2- PAIEMENT

Règlement à effectuer à la délivrance de la carte de transport en Mairie à partir du 23 août 2021, pas besoin de fournir une enveloppe timbrée, mais **photo obligatoire.**

Le tarif applicable sera identique aux années précédentes soit 95€ au premier enfant et 80€ pour le suivant.

Le règlement se fera en 2 fois (Août – Janvier)

Le Maire,



**G. JOLIVET.**

Page | 1